

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 07 juillet 2016

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli- bération
--------------------------------------	----------------	--

23	23	22
----	----	----

Date de la convocation :

30/06/2016

Date d'affichage :

30/06/2016

MCG/ N° 0 2

L'an deux mille seize et le 07 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Madame CASTIGLIONE SAURY Aline

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, PAVAN Guillaume, CASTIGLIONE SAURY Aline, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, AGNEL Paulette, SENET Bernard, LAUGIER Gilles, ARMENGOL Philippe, DUCKIT Serge.

Procurations :

Marie NORMAND donne procuration à LANTIN Gérard,
Eliane LAUNAY donne procuration à THUY Bernard,
Robert GIMET donne procuration à FOUSSAT Marine,
Françoise GHIBAUDO donne procuration à PAVAN Guillaume,
Louis RICHARD donne procuration à BANACHE Guy,
Caroline ERRERA donne procuration à CASTIGLIONE-SAURY Aline,
Christine GOTTI donne procuration à PONCE Michel,
Marianne VLASIC donne procuration à ARMENGOL Philippe,
Jérémy CERUTTI donne procuration à CERUTTI André.

Absents : PIANA BONNAURE Pascale.

Objet : Recrutement d'un vacataire pour l'animation du Point Info Tourisme saison 2016

Le *Maire* expose aux membres du conseil municipal que la collectivité va avoir recours à une personne chargée de : **Animateur du point « Info Tourisme »**.

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Le *Maire* propose aux membres du conseil municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

L'intervention sera précédée de la signature du contrat figurant en annexe. Le montant **horaire** serait fixé à **9,86 €**.

Après avoir entendu le *Maire* dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

A l'Unanimité

Le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer à **9,86 € par heure** le montant de la vacation assurée versée pour une prestation de *Animateur* ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe

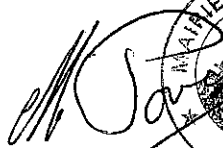

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Le Maire,



Michel PONCE.

ACTE D'ENGAGEMENT D'UN VACATAIRE

ENTRE

La Commune de VELLERON, représenté(e) par son Maire, Monsieur Michel PONCE,

ET

Monsieur Pierrick, JOUFFRET, né le 02/03/1954 à L'ISLE SUR LA SORGUE (84), demeurant à VELLERON, 107, Boulevard du Barry étage 2 Vu la délibération du 07/07/2016 décidant de faire appel à un vacataire

soit 18 heures par semaine pour la période du 8 juillet 2016 au 03/09/2016.
sur 6 jours : du lundi au samedi inclus de 17h à 20h

afin d'intervenir dans le cadre de animateur de l'office de tourisme et fixant à 9,86 € brut/heure le montant de la rémunération qui lui sera versée,

- Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinu, qui sera par conséquent rémunéré à la vacation après service fait,
- Considérant que Monsieur Pierrick JOUFFRET remplit les conditions exigées pour faire face à cette mission,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Monsieur Pierrick JOUFFRET est recruté(e) en qualité de vacataire au sein de la Commune de VELLERON. Il sera fait appel à lui, pour assurer l'acte ponctuel nécessaire au besoin ci-dessus défini, dans la limite de 18 heures par semaine.

ARTICLE 2 : Monsieur Pierrick JOUFFRET, sera rémunéré(e) à la vacation, après service fait, dans les conditions fixées par la délibération du Conseil Municipal du 07/07/2016.

ARTICLE 3 : La rémunération de Monsieur Pierrick JOUFFRET est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la Sécurité Sociale. Monsieur Pierrick JOUFFRET est affilié à IRCANTEC.

ARTICLE 4 – Le présent acte sera remis à chacune des parties signataires et sera, en outre, transmis au représentant de l'Etat.

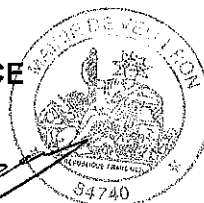
Fait à VELLERON, le 08 Juillet 2016

Le vacataire,

Pierrick JOUFFRET

Le Maire,

Michel PONCE



Michel Ponce